

REGISTRE des DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 14 avril 2025

Date de la convocation 08/04/2025

Date de l'affichage : 08/04/2025

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h30

Le Maire,
Daniel CALAS



Membres afférents au Conseil Municipal : 17

En exercice : 17

Présents : 14

Qui ont pris part à la délibération : 15

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de GRAGNAGUE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur CALAS Daniel, Maire de la commune.**

Présents : Daniel CALAS – Serge SOUBRIER -- Claude PLAUT – Hélène BRUNEAU - Amador ESPARZA – Catherine ILLAC - Denis BASSI – Marie-Laure DEJEAN - Sophie BOUSCASSE - Martine DUTHEY -- David MARCOS - Pascal RAULLET – Jean-Paul ROZZI - Caroline SALESSES

Procurations : Didier AVERSENG a donné pouvoir à Daniel CALAS

Absents : Chloé GREGOIRE - Maxime SINQUIN

Formant les membres en exercice.

Secrétaire de séance : Martine DUTHEY.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 mars 2025
3. Délibération pour vote des taux communaux de fiscalité directe locale pour 2025
4. Délibération autorisant la signature d'une convention relative à l'organisation de mesures de responsabilisation avec le Collège Jean Gay de Verfeil
5. Délibération pour tarification d'occupation du gymnase par les associations des communes extérieures à la C3G
6. Demande de subvention pour l'inscription du projet de rénovation de l'école maternelle, suite à l'audit énergétique dans le cadre des Contrats de Territoire 2025 du Département et autres organismes institutionnels.
7. Informations diverses : Point financier sur la construction de l'école élémentaire – Inauguration de la nouvelle école élémentaire et du gymnase CSL
8. Questions diverses

Le quorum est atteint le Maire ouvre la séance à 18h30

REGISTRE des DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 14 avril 2025

Date de la convocation 08/04/2025

Date de l'affichage : 08/04/2025

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h30

Le Maire,
Daniel CALAS



1. Désignation du secrétaire de séance

Madame Martine DUTHEY est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10.03.2025

Monsieur le Maire communique le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal en date du 10/03/2025 pour approbation. Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Vote des taux communaux de fiscalité directe locale pour 2025 délibération n°15/2025

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir en 2025 comme suit les taux au niveau de ceux de 2024 :

TAXES	Taux 2025
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	51,49 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	76,56 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	16,49 %

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés par 15 Voix Pour, décide de voter pour 2025 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 51,49 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 76,56 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 16,49 %

REGISTRE des DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 14 avril 2025

Date de la convocation 08/04/2025

Date de l'affichage : 08/04/2025

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h30

Le Maire,
Daniel CALAS



4. Autorisant la signature d'une convention relative à l'organisation de mesures de responsabilisation avec le Collège Jean Gay de Verfeil délibération n°16/2025

Il est exposé au Conseil Municipal que l'article R. 511-13 du Code de l'Education fixe la possibilité pour les collèges et lycées de proposer à des élèves des mesures de responsabilisation, consistant à participer, en dehors des heures d'enseignement, à des activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins éducatives.

Le Collège Jean Gay de Verfeil a proposé à la Commune de Gragnague d'accueillir des élèves résidant à Gragnague, dans le cadre de cette mesure mise en place pour éviter un processus de déscolarisation tout en permettant à l'élève de témoigner de sa volonté de conduire une réflexion sur la portée de ses actes, tant à l'égard de la victime que de la communauté éducative, mais aussi pour aider l'élève à prendre conscience de ses potentialités et à favoriser un processus de responsabilisation.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés par 15 Voix Pour, décide de d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et à prendre toutes les mesures y afférant.

5. Tarification d'occupation du gymnase par les associations des communes extérieures à la C3G délibération n°17/2025

Il est exposé à l'assemblée la proposition de la commission municipale de fixer un tarif pour l'occupation du gymnase CSL par les associations hors du territoire de la Communauté de Communes de la C3G,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la compétence communale en matière de gestion et de mise à disposition des équipements sportifs, vu la nécessité d'encadrer l'utilisation des infrastructures communales, vu le souhait de réserver des conditions préférentielles aux associations locales ou membres de la C3G, vu la volonté de garantir un usage équitable et de participer à l'entretien des équipements,

Considérant la demande croissante d'associations extérieures souhaitant accéder au gymnase communal, le besoin de réguler cette occupation afin de préserver la disponibilité pour les usagers locaux,

Il est proposé au Conseil municipal d'instaurer une tarification spécifique pour l'occupation du gymnase communal par toute association non domiciliée sur le territoire de la Communauté de Communes de la C3G, à compter du 1er septembre 2025, comme proposition ci-dessous :

REGISTRE des DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 14 avril 2025

Date de la convocation 08/04/2025

Date de l'affichage : 08/04/2025

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h30

Le Maire,
Daniel CALAS



Type d'occupation

Tarification applicable

Utilisation ponctuelle (journée entière événement/compétition) : 80 € par jour

Utilisation régulière (forfait hebdomadaire) : 200 €

Les montants pourront être révisés annuellement par délibération du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés par 15 Voix Pour, décide d'approuver la tarification ci-dessus et charge monsieur le Maire des modalités pratiques.

6. Demande de subvention pour l'inscription du projet de rénovation de l'école maternelle, suite à l'audit énergétique dans le cadre des Contrats de Territoire 2025 du Département et autres organismes institutionnels délibération n°18-19-20/2025

Délibération n°18/2025 : Travaux de rénovation pour l'amélioration énergétique de

l'école maternelle « Les Petits Artistes »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la volonté de la commune est d'améliorer la qualité de ses équipements scolaires, afin de mieux répondre aux besoins pédagogiques des jeunes enfants.

Il indique qu'à la rentrée de septembre 2024, l'ancienne école « Les Petits Artistes » est devenue l'école maternelle. Cette transformation fait suite à la livraison et à la mise en service, au 1er septembre 2024, de la nouvelle école élémentaire, rendue nécessaire par l'augmentation des effectifs.

Le bâtiment existant est désormais entièrement dédié à l'accueil des enfants de 3 à 5 ans, en section maternelle. Cependant, ce bâtiment présente d'importantes déperditions thermiques. Il est donc nécessaire d'envisager un projet de rénovation énergétique, afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et du personnel, ainsi que le confort thermique (notamment en période estivale).

Un audit a été commandé auprès du Cabinet IDET, pour un montant de 4 730 € HT (soit 5 676 € TTC). Cet audit propose plusieurs scénarios d'investissement pour améliorer la performance énergétique du bâtiment, en présentant les aménagements envisageables, les coûts estimés et les gains de consommation associés.

REGISTRE des DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 14 avril 2025

Date de la convocation 08/04/2025

Date de l'affichage : 08/04/2025

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h30

Le Maire,
Daniel CALAS



Monsieur le Maire souligne que des arbitrages sont nécessaires. Une hiérarchisation des actions selon leur rentabilité ou leur impact énergétique est primordiale, car elle influe directement sur la section de fonctionnement du budget, notamment par les économies d'énergie attendues. Ces économies, dans le contexte économique actuel, contribuent à la soutenabilité de l'investissement pour la commune, tout en améliorant le confort des enfants et du personnel.

Ainsi, au regard de l'audit énergétique présenté, le scénario 4 est fortement préconisé.

Celui-ci prévoit, pour un montant estimatif de 270 000 € HT :

- Le remplacement des menuiseries extérieures,
- L'isolation thermique des combles,

Dans le cadre du dispositif des Contrats de Territoire 2025, le Département de la Haute-Garonne encourage les investissements structurants, notamment les projets scolaires supérieurs à 70 000 € par commune. Il est donc proposé de solliciter une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental pour cette opération.

L'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le projet de rénovation énergétique de l'école maternelle pour l'année 2025 ;
- Retient le scénario 4 de l'audit énergétique réalisé par le Cabinet IDET, incluant le remplacement des menuiseries et l'isolation des combles, pour un montant estimatif de 270 000 € HT ;
- Décide de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des Contrats de Territoire 2025, au meilleur taux possible ;
- Précise que le Cabinet IDET accompagnera la commune en tant que maître d'œuvre pour la réalisation des travaux ;
- Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025, à l'opération n°76, article 231. Le solde, après déduction de la subvention départementale, restera à la charge de la commune ;
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision, et à signer tout document y afférent.

Par ailleurs, Monsieur Amador ESPARZA informe l'assemblée de la proposition de EDF de suivre les consommations énergétiques au travers un logiciel adapté : le contrat Expertise Tertiaire pour 2 unités foncières (Gymnase et école élémentaire) avec 2 points de comptage Tarif C4, représentant un coût financier de :

- 2 313 € HT pour le prérequis pour la mise en place du service
- 1 278 € HT / an pour le service expertise Conso pour 2025-2026-2027.

L'assemblée se montre favorable et charge monsieur le Maire des modalités pratiques.

REGISTRE des DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 14 avril 2025

Date de la convocation 08/04/2025

Date de l'affichage : 08/04/2025

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h30

Le Maire,
Daniel CALAS



Délibération n° 19/2025 / Acquisition d'une tondeuse autoportée avec remorque pour les ateliers municipaux.

Vu le Code général des collectivités territoriales, vu les besoins exprimés par les services techniques municipaux,

Considérant la nécessité de renouveler et moderniser le matériel d'entretien des espaces verts, Considérant que l'achat d'un tracteur tondeuse autoportée avec remorque représente un investissement utile pour améliorer l'efficacité des services municipaux,

Considérant que cette acquisition est inscrite au budget primitif de l'exercice 2025 pour un montant prévisionnel de 20 846,83 € HT soit 25 016,20 € TTC, à l'article 2188 en section d'investissement au programme « Mairie »,

Considérant la possibilité de solliciter une subvention au meilleur taux possible auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental dans le cadre des Contrats de Territoire pour 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de membres présents et représentés :

- Approuve les devis des entreprises TARDIGREEN et Rural Master pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse autoportée pour 19 800 € avec une remorque pour 1046,83 €, soit au total un montant de 20 846,83 € HT soit 25 016,20 € TTC, pour les ateliers municipaux,
- Décide de solliciter une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental pour cet investissement au titre des Contrats de Territoire pour 2025 ;
- Précise que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget primitif 2025, à l'opération n°55 à l'article 2188 au budget primitif de 2025 et le solde après déduction faite de la subvention du Conseil Départemental à charge de la commune
- Autorise le Maire à procéder à l'ensemble des démarches nécessaires à l'application de cette décision.

Délibération n° 20/2025 / Demande de subvention au Département – Aménagement d'espaces de stockage aux ateliers communaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité pour la commune de procéder à l'aménagement d'espaces de stockage pérennes sur le site des ateliers communaux.

Ces installations ont pour objectif de répondre aux besoins de sécurisation du matériel utilisé par les associations locales et les services municipaux.

REGISTRE des DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal **du 14 avril 2025**

Date de la convocation 08/04/2025

Date de l'affichage : 08/04/2025

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h30

Le Maire,
Daniel CALAS



Ce projet comprend l'installation de structures ainsi que les travaux de préparation du site. Le coût total prévisionnel de l'opération est estimé à 35 868,68 € HT soit 43 038,82 € TTC.

Afin de soutenir cette opération, il est proposé de solliciter une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental au meilleur taux possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le projet d'aménagement d'espaces de stockage pour les ateliers communaux
- Approuve le devis de l'entreprise Novia Façade pour un montant de 35 868,68 € HT soit 43 038,82 € TTC
- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental au meilleur taux possible,
- Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025, à l'opération Mairie n°55, article 2135. Le solde, après déduction de la subvention départementale, restera à la charge de la commune,
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

7. Informations et questions diverses :

-Point financier sur le dossier de construction de l'école élémentaire :

Coût de l'opération globale : 4 490 881 € HT soit 5 389 058 € TTC

Subventions octroyées : 2 470 692 € (DETR – ADME – CD31 - CAF)

-Inauguration de la nouvelle école élémentaire et du gymnase (C.S.L) : Monsieur le Maire informe l'assemblée des deux dates des inaugurations. Seront conviés les représentants du Département, de la Région et de la CAF et les Gragnaguais.

- L'inauguration du gymnase prévue le samedi 14 juin (à confirmer), sur l'ensemble de la journée. À cette occasion, des animations sportives pourront être organisées avec la participation des associations communales volontaires, ainsi que de l'école de musique, qui proposera une animation en journée et un concert en soirée pour clôturer l'événement.

-L'inauguration de l'école élémentaire prévue le jeudi 26 juin (à confirmer), avec une exposition des enfants de l'école l'après-midi et la participation de l'école de musique.

La séance est levée à 19h30

COMMUNE DE GRAGNAGUE 31380

PAGE N° 2025/035

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 14 avril 2025

Date de la convocation 08/04/2025

Date de l'affichage : 08/04/2025

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h30

Le Maire,
Daniel CALAS



Numéro d'ordre des 6 délibérations prise en séance du 14/04/2024

N° des points et N° des délibérations	Date examen des délibérations	Objet	État Approuvée/ Ajournée/ Rejetée
1 /point 3 N°15 /2025	14/04/2025	<i>Vote des taux communaux TF, TFNB et TH 2025°15/2025 : Délibération N°15</i>	Approuvée
2 /point 4 N°16 /2025	14/04/2025	<i>Signature d'une convention relative à l'organisation de mesures de responsabilisation avec le Collège Jean Gay de Verfeil : Délibération N°16/2025</i>	Approuvée
3 /point 5 N°17/2025	14/04/2025	<i>Tarification d'occupation du Complexe Sportif et de Loisirs (CSL) pour les associations des communes extérieures à la C3G : délibération N°17/2025</i>	Approuvée
4 /point 6 N°18/2025	14/04/2025	<i>Travaux de rénovation pour l'amélioration énergétique de l'école maternelle « Les Petits Artistes délibération : N°18/2025</i>	Approuvée
5 /point 6 N°19/2025	14/04/2025	<i>Acquisition d'une tondeuse autoportée avec remorque pour les ateliers municipaux : délibération N° 19/2025</i>	Approuvée
6 /point 6 N°20/2025	14/04/2025	<i>Demande de subvention au Département – Aménagement d'espaces de stockage aux ateliers communaux : délibération N°20/2025</i>	Approuvée

REGISTRE des DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 14 avril 2025

Date de la convocation 08/04/2025

Date de l'affichage : 08/04/2025

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h30

Le Maire,
Daniel CALAS



Etat des élus pour la séance du 14/04/2025 à 18h30

NOM	EMARGEMENT
Daniel CALAS	Présent
Didier AVERSENG	Pouvoir donner à Daniel CALAS
Hélène BRUNEAU	Présente
Serge SOUBRIER	Présent
Claude PLAUT	Présent
Marie-Laure DEJEAN	Présente
Amador ESPARZA	Présent
Catherine ILLAC	Présente
Denis BASSI	Présent
Sophie BOUSCASSE	Présente
Martine DUTHEY	Présente
Chloé GREGOIRE	Absente
David MARCOS	Présent
Pascal RAULLET	Présent
Caroline SALESSES	Présent
Maxime SINQUIN	Absente
Jean Paul ROZZI	Présent

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal
du 14 avril 2025**

Date de la convocation 08/04/2025

Date de l'affichage : 08/04/2025

La séance débute à 19h00 et se termine à 19h30

Le Maire,
Daniel CALAS**PROCES VERBAL EMARGÉ PAR LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE
SEANCE DU 14 avril 2025**

NOM	EMARGEMENT
Daniel CALAS Le Maire	
Martine DUTHEY Secrétaire de séance	